

Compte rendu du

Conseil Municipal du 12 juin 2013

Etaient présents : Mrs THÉRON. GACHET. Mme MAY. Mr LATASTE. Mme VIDAL. Mr BATISSE.
Mmes BERTRAND. BOYREAU. Mrs BORDELAIS. COUBETERGUE. Mmes CRUZIN.
FAURE. Mrs FRANCISCO. GUIONIE. MORENO. Mme NIVARD. Mr SERRA.

Absents excusés ayant laissé procurations : Mr LAPORTE pour Mr THERON, Mme BURTIN DAUZAN pour
Mr BORDELAIS.

Secrétaire de Séance : Madame MAY

Après avoir souhaité la bienvenue, Monsieur le Maire propose l'adoption du précédent compte rendu du conseil municipal. Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente la délibération concernant l'avancement au grade d'adjoint technique 1^{er} classe d'un agent actuellement adjoint technique 2^{ème} classe, après avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire souligne que l'augmentation de salaire sera de 50.00 € par mois
VOTE A L'UNANIMITE

SDEEG

En date du 14 décembre 2012 le SDEEG, dont la compétence principale est liée à l'organisation de la distribution de l'électricité, a modifié ses statuts en vue d'exercer des compétences optionnelles afin d'être plus concurrentiel soit :

Achat d'énergie, communication électronique, cartographie des réseaux, bornes de recharge pour les véhicules électriques

Les communes membres du SDEEG sont invitées à délibérer pour approuver ces modifications

Monsieur Guionie demande si une convention doit être passée, Monsieur le Maire lui répond que c'est fait .

A la demande de Mme Bertrand, Mr Lataste fait un point sur l'enfouissement des lignes en cours sur la commune. Les poteaux qui ne servent à rien seront enlevés prochainement, d'autres seront laissés pour soutenir les lignes basses tension

VOTE A L'UNANIMITE

DECISIONS MODIFICATIVES

Changement d'imputations des opérations d'ordre à la demande de Monsieur le percepteur
Il s'agit seulement de changements de comptes mais aucun changement au niveau de la trésorerie

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

D042 c/776 = - 6.903€

D042 c/777 = + 6903€

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

D040 c/2188= - 498€

D041 c/2188=+ 498€

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

R040 c/2033= - 498€

R041 c/2033= + 498€

De plus le tracteur étant en panne des devis ont été demandés :

- réparation : 11 000 €,
- achat d'un neuf : 55 000.00 €
- acquisition d'un produit d'occasion pour un montant de 29 000.00 €

Monsieur LATASTE a négocié une reprise de 4 500.00 € de l'ancien tracteur, des pneus neufs le changement des filtres, 1 chargeur palette et la mise aux normes pour recevoir les différents équipements en notre possession (remorque etc)

Ce tracteur sera garanti 300 heures ou 4 mois ; il sera livré courant semaine prochaine nous pourrons reprendre le fauchage.

Cette dépense n'étant pas prévue, Monsieur le Maire, après examen du budget, propose la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES :

Opération 68 Garage - 10 000 € article 2315

Opération 60 Parc des sports - 3 000 € article 2031

Opération 33 voirie - 10 000 € article 2315

Opération 71 restaurant scolaire - 6 000 € article 2315

Création Opération 59 matériel roulant + 29 000 € article 2182

VOTE A L'UNANIMITE

TARIFS TEMPS PERI EDUCATIF

Madame FAURE informe que la tarification du temps péri éducatif permettra d'obtenir des subventions de la CAF ainsi que le paiement des intervenants extérieurs.

Le Conseil D'Exploitation du CCEJ a proposé que cette heure soit au même tarif que le temps périscolaire calculé au taux d'effort soit :

- Taux d'effort : 0,0275 %
- Tarif plancher : 0,39 € / h
- Tarif plafond : 0,85 € / h

Pour : 14 + 1 procuration

Abstentions : 3 + 1 procuration (Mmes BERTRAND. NIVARD. Mr BORDELAIS)

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS CENTRE COMMUNAL ENFANCE JEUNESSE

Considérant l'avis du Conseil D'Exploitation du Centre Communal Enfance Jeunesse, Madame Emmanuelle FAURE propose la tarification de l'accueil de loisirs des mercredis (13 h 30 / 18 h 30) soit :

- Taux d'effort : 0,20 %
- Tarif plancher : 1,00 € / h
- Tarif plafond : 6.75 € / h

Le repas du mercredi midi sera pris en compte et toujours calculé au taux d'effort, soit :

Prix plancher : 1.12 € / prix plafond : 3.29 €

VOTE A L'UNANIMITE

INFORMATION COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MONTESQUIEU

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique le rapport d'activité 2012 de la Communauté de Communes de Montesquieu auquel est annexé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

PAS DE VOTE

CONVENTION DE LA DDTM

Il s'agit d'une convention de mise à disposition des services de la direction départementale des territoires et de la mer pour l'instruction des demandes de permis de construire et de déclarations préalables à l'occupation des sols

La commune décide de renouveler cette convention qui permet de confier aux services de l'Etat en charge de l'urbanisme, certains actes ADS (autorisation des sols)

Monsieur BORDELAIS demande si nous avons une personne qui puisse faire les vérifications et le recollement. D'autre part, le recollement sera-t-il à la charge de la commune et qui aura cette compétence dans le futur ? Monsieur le Maire pense qu'à terme il faudra former un fonctionnaire territorial.

VOTE A L'UNANIMITE

REGULARISATION

Monsieur le Maire propose, par voie d'échange, la régularisation de certaines parcelles appartenant à la commune et à un administré

- Section B numéro 974 superficie 39 m² cédé par la commune à Monsieur BALLION Jean-Noël 4 Chemin des Sables – 33650 SAINT SELVE.
- Section B numéro 951 superficie 12 m² cédé par Monsieur BALLION à la commune.
- Section B numéro 954 superficie 390 m² cédé par Monsieur BALLION à la commune.

L'acte notarié sera passé chez Maître DESPUJOLS notaire à LA BREDE 33650

Monsieur LATASTE souligne que d'autres échanges devraient être faits afin de régulariser des situations identiques sur la commune

VOTE A L'UNANIMITE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'INTEGRATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DES ARBOUSIERS

Monsieur le Maire informe qu'à la demande des colotis du lotissement « Les Arbousiers » il souhaite que le conseil municipal décide l'intégration de la voirie dans le domaine public. Au préalable, il indique qu'il est nécessaire de procéder à une enquête publique à ce transfert.

Il précise que les lotisseurs répartissent les espaces verts aux propriétaires et les voiries sont parfois reprises par la commune

Madame Annick BOYREAU demande si un plan de la voirie peut être mis à disposition à la mairie, réponse oui.

Monsieur BORDELAIS demande si des critères généraux ont été créés pour la reprise des voiries des lotissements ? Monsieur le Maire précise qu'il y a un cahier des charges assez simple. Auparavant, les voiries étaient souvent réalisées en bicouches et le délai de reprise fixé à 10 ans. Ensuite il a été imposé une certaine qualité d'enrobé, de bordures, de trottoirs... les lotissements doivent être bâtis et finis. Mieux vaut reprendre les voiries plutôt afin d'intervenir si nécessaire. Il est important que les mêmes règles soient appliquées dans les lotissements

A L'UNANIMITE

TIRAGE AU SORT DES JURES ET CITOYENS ASSESSEURS POUR LA LISTE 2014

Le nombre de jurés à inscrire sur la liste du jury criminel de la GIRONDE pour 2014 est fixé à 1138. En vue de dresser cette liste préparatoire Monsieur le Maire a procédé publiquement au tirage au sort de 6 personnes

Sont tirés au sort sur la liste électorale les électeurs inscrits aux numéros :

N° 1640 N° 1240 N° 700 N° 734 N° 1255 N° 756

La séance est close à 20 h 45.